

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- : -

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023
A 14 HEURES

- : -

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville en séance publique, le 15 février 2023 à 14 heures. La séance était retransmise en direct au public sur internet.

PRESENTS :

- M. Steeve BRIOIS – Président de la séance

Maire

- M. Christopher SZCZUREK
- M. Laurent BRICE
- Mme Maryse POULAIN
- M. Gérard MOISAN-GUIBERT
- Mme Patricia CONSTANTINHO
- M. Nicolas MOREAUX (jusque 17h15)
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. François NIEBOJEWSKI
- Mme Liliane PETIT
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS

Adjoints

- Mme Marie-Claire DURIEZ
- Mme Christiane ROUSSEAU
- M. Jacques MARTEL
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Philippe KUS
- M. Michel VILAIN
- Mme Sylvie WATERLOT
- Mme Angélique BERTRAM
- Mme Stéphanie KHEDIM
- Mme Jennifer PAYEN
- M. Pierre DELAHAYE
- Mme Margaret LANOY (arrivée à 14h45)
- M. Dorian DAMIENS
- Mme Inès TAOURIT
- Mme Marine TONDELIER
- M. Patrick PIRET
- Mme Wendy BAJOT
- M. Michel CARTON
- M. Gianni RANIERI

Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

Mme Huguette FATNA (représentée par M. Steeve BRIOIS), M. André KALINARCZYK (représenté par M. Laurent BRICE), Margaret LANOY (représentée par Mme Marie-Claire DURIEZ jusque 14h45), M. Hervé WALLART (représenté par M. Christopher SZCZUREK).

ABSENTS :

Mme Aurélia BEIGNEUX (représentée par M. Nicolas MOREAUX jusque 17h15).

Ouverture de séance à 14h00 par Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, M. Dorian DAMIENS est désigné secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

FIXE le préjudice moral de la commune à hauteur de **10 000 €** au titre du marché n° 12FCS794 relatif à la fourniture de matériel de sonorisation attribué illicitement à la société B'COMM pour un montant de 38 299,51 € TTC ; à recouvrer à hauteur de 2 500 € auprès de M. Eugène BINAISSE, à hauteur de 2 500 € auprès M. François KOZLOWSKI, à hauteur de 2 500 € auprès M. Yoann HUYGUE et à hauteur de 2 500 € auprès M. Christian HUYGUE.

FIXE le préjudice moral de la commune à hauteur de **10 000 €** au titre des marchés 13FCS861 et 13FCS862 relatifs à des études attribuées à la société D2X sans publicité ni mise en concurrence pour des montants de 17 400 € TTC chacun ; à recouvrer à hauteur de 5 000 € auprès de M. Eugène BINAISSE et à hauteur de 5 000 € auprès de M. Philippe THIBAUT.

FIXE le préjudice lié à la perte de chance à hauteur de **9 582,55 €** arrondi à 9 580 € au titre du marché n° 12FCS794 relatif à la fourniture de matériel de sonorisation a été attribué illicitement à la société B'COMM pour un montant de 38 299,51 € TTC à recouvrer à hauteur de 2 395 € auprès de M. Eugène BINAISSE, à hauteur de 2 395 € auprès de M. François KOZLOWSKI, à hauteur de 2 395 € auprès de M. Yoann HUYGUE et à hauteur de 2 395 € auprès de M. Christian HUYGUE.

FIXE le préjudice lié à la perte de chance à hauteur de **5 220 €** au titre des marchés n° 13FCS861 et 13FCS862 relatifs à des études ont été attribuées à la société D2X sans publicité ni mise en concurrence pour des montants de 17 400 € TTC chacun ; à recouvrer à hauteur de 2 610 € auprès de M. Eugène BINAISSE et à hauteur de 2 610 € auprès de M. Philippe THIBAUT.

RAPPELLE que le préjudice de la commune dans l'affaire ayant amené à la condamnation de M. Eugène BINAISSE et des coauteurs par un arrêt de la cour d'appel de Douai du 12 novembre 2019 à hauteur de 34 802,55 €.

AUTORISE M. le Maire à ordonner le recouvrement de cette somme.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 30 voix favorables (groupe majoritaire)
- 1 voix défavorable (non-inscrit)
- 3 non participations au vote (groupe minoritaire)

2) A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

Arrivée de Mme Margaret LANOY.

3) A l'unanimité,

PREND ACTE de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 lors de la présente séance, sur la base du rapport proposé par le Maire.

SOULIGNE que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissement des années à venir.

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

4) A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur la formation des élus au titre de l'année 2022.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

5) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à signer et notifier le contrat avec l'entreprise Treeseve et signer tous documents ou avenants destinés à son application.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

6) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE les termes du contrat d'engagements réciproques entre la CAHC et la Commune, tout en soulignant l'iniquité et les manquements de la démarche conduite par la CAHC, pénalisant la Commune en la matière.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que les avenants éventuels, et à poursuivre toutes formalités nécessaires à sa mise en œuvre et à sa contestation, dans le cadre Budgétaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

15 voix favorables :

- Mme Marie-Claire DURIEZ
- Mme Christiane ROUSSEAU
- M. Jacques MARTEL
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
 - M. Philippe KUS
 - M. Michel VILAIN
- Mme Sylvie WATERLOT
- Mme Angélique BERTRAM
- Mme Stéphanie KHEDIM
- Mme Jennifer PAYEN
- M. Pierre DELAHAYE
- Mme Margaret LANOY
- M. Dorian DAMIENS
- Mme Wendy BAJOT
- M. Michel CARTON

20 abstentions :

- M. Steeve BRIOIS
- M. Christopher SZCZUREK
- M. Laurent BRICE
- Mme Maryse POULAIN
- M. Gérard MOISAN-GUIBERT

- Mme Patricia CONSTANTINHO
 - M. Nicolas MOREAUX
- Mme Annie WANNEPAIN
 - M. François NIEBOJEWSKI
 - Mme Liliane PETIT
 - M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS
 - M. Patrick PIRET
- Mme Marine TONDELIER
 - Mme Ines TAOURIT
 - M. GIANNI RANIERI

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

7) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE le Projet « Nos quartiers d'été » d'un montant total estimé à 10 000,00 € porté par l'association « l'Etoile Cycliste » d'Hénin-Beaumont.

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000,00 € à l'association « l'Etoile Cycliste » d'Hénin-Beaumont pour le financement du Projet « Nos quartiers d'été » étant ici précisé que la participation financière communale pourra être minorée en fonction des autres subventions susceptibles d'être accordées à l'association porteuse.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre et à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment à signer les conventions avec les différents organismes habilités à intervenir dans le cadre de l'action.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire, groupe minoritaire et non-inscrit)
- 1 non-participation au vote (Mme Sylvie WATERLOT)

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

8) A l'unanimité,

AUTORISE le remboursement auprès de M. Jérôme MACHART, agent municipal, de la somme de 63,74 €.

AUTORISE le remboursement auprès de M. Kevin PRUVOST, agent municipal, de la somme de 92,47 €.

AUTORISE le remboursement auprès de M. Sylvain ALLARD, agent municipal, de la somme de 50 €.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9) A l'unanimité,

VALIDE la mise en œuvre de 15 aides dans le cadre de la formation générale du B.A.F.A. destinées à des jeunes héninois.

APPROUVE le règlement de ces aides, joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire retenu relative à l'accueil des stagiaires.

PRECIS que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits au budget de la commune.

10) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE la dénomination de « l'espace de l'abbaye » comportant la « salle de l'Abbaye », la « piscine Jean-Jacques Malina » et le parking attenant.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 abstentions (groupe minoritaire et non-inscrit)

Mme Inès TAOURIT quitte la séance.

11) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE le projet sportif local annexé à la présente délibération.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire, groupe minoritaire et non-inscrit)
- 1 non-participation au vote (Mme Inès TAOURIT)

Mme Inès TAOURIT rejoint la séance.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

12) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE le nom de l'école de musique : « Michel POLNAREFF ».

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 abstentions (groupe minoritaire et non-inscrit)

13) A l'unanimité,

APPROUVE la présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CAHC à la Commune, relative aux travaux d'aménagement des espaces publics de la cité Darcy repris dans le cadre du processus public ERBM.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et ses avenants éventuels, et à poursuivre toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

14) A l'unanimité,

APPROUVE le projet de contrat de concession d'aménagement entre la Commune (concedante) et la SPL de l'Artois (concessionnaire), relatif aux travaux d'aménagement des espaces publics de la cité Darcy repris dans le cadre du processus public ERBM.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention et ses avenants éventuels, et à poursuivre toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

15) A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention de financement et de Maitrise d'Ouvrage Unique d'aménagement des espaces publics ci-jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant, et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

RAPPELLE que la mise en œuvre de cet avenant s'effectuera dans le cadre du vote des budgets correspondants.

16) A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir, l'immeuble sis 80 rue Jules Guesde, cadastré section AH n° 258 pour une superficie de 124 m², et l'appartement donnant sur l'arrière au n° 101 de la rue Lavoisier, appartenant à Monsieur Rodrigue LEFEBVRE, au prix de 165 000,00 euros, après négociation du prix de vente, étant ici précisé que les frais liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

17) A l'unanimité,

DECIDE de procéder au classement du domaine public communal de l'emprise concernée et des réseaux divers associés (matérialisés en jaune sur le plan d'arpentage joint en annexe).

PRECISE que le classement et la mise à jour du tableau de classement de la voie communale ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

DEMANDE le classement de cet accès dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)

DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des Voies Publiques Communales.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

18) A l'unanimité,

DECIDE de dénommer l'ancien chemin d'accès au stade municipal Birembaut, et l'accès au lotissement « au bois du stade » situé boulevard Salvador ALLENDE, « rue Fernand SAUTY », conformément au plan annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser cette dénomination et procéder à la signalisation indispensable.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.

19) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 2 250.00 euros pour les travaux de ravalement de façade réalisés par le Syndic Copro Montpencher représenté par Monsieur Alan TALEB.

20) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 2.227,50 euros pour les travaux de ravalement de façade réalisés par Madame MERCIER Sabrina.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

21) A l'unanimité,

DEROGE au vote à scrutin secret pour la désignation du membre de la commission municipale « Rayonnement ».

DESIGNE M. Gianni RANIERI comme remplaçant de M. Aurélien GACK au sein de la commission municipale « Rayonnement ».

M. Nicolas MOREAUX quitte la séance.

22) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

PREND ACTE du retrait de l'ensemble des délégations de fonctions et de signature à M. Nicolas MOREAUX, adjoint au maire, depuis le 14 novembre 2022.

PROCEDE au vote à scrutin secret.

MET FIN aux fonctions de M. Nicolas MOREAUX comme adjoint au maire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 28 voix défavorables au maintien des fonctions de M. Nicolas MOREAUX comme adjoint au maire
- 3 voix favorables au maintien des fonctions de M. Nicolas MOREAUX comme adjoint au maire
 - 1 abstention
- 1 non-participation au vote (non-inscrit)

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

23) A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2021, sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

S'ABSTIENT d'émettre un avis sur le rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

24) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote

PREND ACTE de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2021, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix défavorables (groupe majoritaire)
- 4 abstentions (groupe minoritaire et non-inscrit)

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

25) A l'unanimité,

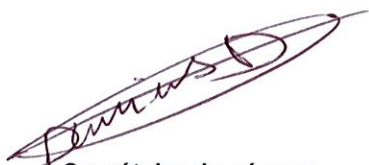
APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal de JUILLET 2022

APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal de NOVEMBRE 2022

M. le Maire clôt la séance à 17h40.

APPROUVE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-15
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. Dorian DAMIENS



Secrétaire de séance



M. Steeve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont